

Subventions aux associations à caractère médico-social - Année 2004 - Première répartition

Rapporteur : Mme l'Adjointe BULTOT : Sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 Ressources Humaines/Hygiène-Santé, lors de sa séance du 26 mai 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2004, les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Sommes attribuées en 2003 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2004	Sommes proposées pour 2004
Aide aux malades	Association Valentin HAÛY 4, rue des Fontenottes	500 €	700 €	550 €
Aide aux malades	CROIX BLEUE Centre Pierre Mendès France 3, rue Beauregard	710 €	860 €	760 €
Soins population défavorisée	MEDECINS DU MONDE 7, rue du Languedoc	710 €	750 €	760 €
Aide aux malades	JALMALV - 9, rue d'Anvers	500 €	700 €	550 €
Prévention, information	CICS - 27, rue de la République	4 385 € (7 000 € locaux)	5 400 €	3 100 €
Aide aux malades	APEDA - 21, rue de la Famille	710 €	720 €	760 €
Aide aux malades	MUTILÉS DE LA VOIX 42, rue Pierre Donzelot	300 €	450 €	350 €
Aide aux malades	DONNEURS DE VOIX 4, rue des Fontenottes	530 €	600 €	550 €
Aide aux malades	CROIX D'OR 12A, rue de Chaillot	710 €	1 500 €	760 €
Total de la première attribution				8 140 €

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au compte 65.510.6574 CS 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.